



## COMMUNIQUÉ

### **LAURA PFEIFFER CONDAMNÉE : C'EST LE FONCTIONNAIRE CITOYEN QU'IL FAUT CONFORTER**

Laura PFEIFFER, inspectrice du travail, vient d'être condamnée une deuxième fois en appel à une amende de 3500 euros avec sursis.

Il faut rappeler que le seul tort de Laura est d'avoir mises en évidence des pratiques tout à fait inacceptables de TEFAL.

Face à ce verdict scandaleux, le SNTEFP-CGT et l'UFSE-CGT apportent à nouveau leur total soutien à Laura et à son juste combat.

À l'heure où les agents de l'inspection du travail et leurs missions sont gravement remis en cause, y compris par leur ministre de tutelle, ce jugement constitue une nouvelle alerte.

Mais ce qui est également posé au travers du dossier de Laura, c'est bien la conception globale du rôle de l'agent public.

Pour le pouvoir exécutif et le cercle des libéraux de tous bords, il faut revenir à des décennies en arrière quand le fonctionnaire n'avait qu'un droit : celui d'obéir aux ordres et de se taire.

Cette vision passéiste et régressive se concrétise tristement dans la loi dite de transformation de la Fonction publique du mois d'août. En supprimant les CHSCT, en amputant de l'essentiel de leurs prérogatives les CAP et en permettant un recours encore plus important à la contractualisation et à la précarité, c'est bien le Statut Général qui est frontalement attaqué. C'est moins de transparence, moins de démocratie sociale et moins de garanties pour le citoyen d'un agent neutre et impartial dans l'exercice de ses missions.

A rebours de ce retour au fonctionnaire-sujet, le SNTEFP-CGT et l'UFSE-CGT estiment que, pour la défense des usagers et de l'intérêt général, les droits des fonctionnaires à s'opposer aux ordres illégaux ou non-réglementaires et à révéler les turpitudes et errements d'où qu'ils viennent doivent être renforcés pour renforcer les droits des citoyens.

Ce combat-là, nous continuerons plus que jamais à le mener.

Montreuil, le 31 octobre 2019.